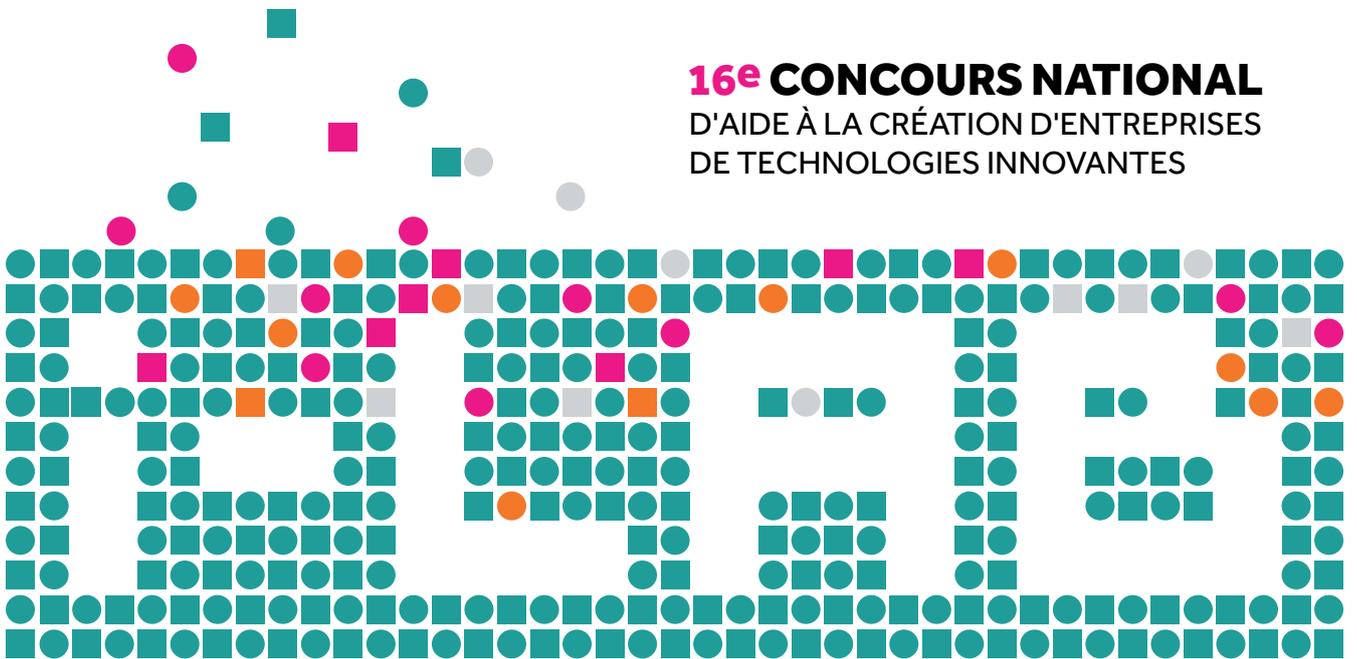


DOSSIER DE PRESSE

16^e CONCOURS NATIONAL D'AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISES DE TECHNOLOGIES INNOVANTES



REMISE DES PRIX

Mardi 1^{er} juillet 2014





i-LAB, un nouvelle formule pour l'édition 2014 du concours

Rebaptisé i-LAB, c'est une nouvelle formule du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes qui est présentée cette année. Dans le cadre du plan innovation lancé en novembre 2013, Geneviève Fioraso, secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, a souhaité conforter ce dispositif reconnu et le redynamiser. L'objectif : encourager l'esprit d'entrepreneuriat et mieux accompagner le développement des start-ups de technologies innovantes.

Le concours, acteur incontournable de l'innovation depuis 15 ans

Le concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes a été lancé en 1999 par le ministère en charge de la Recherche à la suite de la loi Allègre sur la recherche et l'innovation, avec pour objectif de :

- détecter et faire émerger des projets de création d'entreprises de technologies innovantes,
- favoriser le transfert des résultats de la recherche vers le monde économique.

En seize éditions, le concours a rempli ses objectifs avec :

- la création de plus de 1 500 entreprises, caractérisées par un excellent taux de survie,
- un nombre croissant d'entreprises issues de la recherche publique : pour l'édition 2014, 60 % des projets proviennent de la recherche publique.

En termes de montants et de modalités, le concours intervient sous forme de subvention à la création d'entreprise. Il est de fait le premier dispositif d'amorçage français. Historiquement, le concours soutient 2 catégories de projets :

⇒ Les projets de la catégorie « création-développement » concernent des projets pour lesquels la création d'entreprise peut être envisagée à court terme,

⇒ Les projets de la catégorie « en émergence » sont des projets qui nécessitent encore une phase de maturation et de validation technique, économique et juridique.

Les nouveautés 2014 du concours

Dans le cadre du plan innovation lancé à l'automne 2013 par le MENESR, Geneviève Fioraso, secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, a souhaité conforter cet outil reconnu qu'est le concours et le redynamiser.

L'objectif : encourager la création d'entreprises innovantes et l'entrepreneuriat mais aussi mieux accompagner le développement et la croissance des start-ups.

L'enjeu : contribuer à créer les champions industriels de demain et éviter que nos pépites issues de la recherche publique ne partent à l'étranger. Il faut rappeler qu'au cours de ces 25 dernières années, la France n'a créé aucun nouveau leader industriel mondial, alors que les Etats-Unis en ont fait émerger 23.



16^e CONCOURS NATIONAL D'AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISES DE TECHNOLOGIES INNOVANTES

Les nouveautés de ce concours i-LAB 2014

- la création de prix « **PEPITE - Tremplin Entrepreneuriat Etudiant** » pour encourager la création d'entreprises par les étudiants et jeunes diplômés. Ces prix sont ouverts aux jeunes de moins de 30 ans porteurs de projets sélectionnés par un PEPITE (Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'entrepreneuriat) ainsi qu'aux innovations non technologiques, à la différence des catégories « création-développement » et « en émergence ». Ces prix s'inscrivent dans le plan d'actions engagé par le MENESR en faveur de l'entrepreneuriat étudiant,
- La désignation de **5 « Grands Prix » en catégorie « création-développement »** pour récompenser les projets les plus prometteurs et les plus innovants. Les projets retenus s'inscrivent dans l'un des 10 grands défis sociétaux définis par l'Agenda stratégique France Europe 2020 du MENESR : Gestion sobre des ressources et adaptation au changement climatique, Energie, propre, sûre et efficace, Renouveau industriel, Santé et bien-être, Sécurité alimentaire et défi démographique, Mobilité et systèmes urbains durables, Société de l'information et de la communication, Sociétés innovantes, intégrantes et adaptatives, Liberté et sécurité de l'Europe, de ses citoyens et de ses résidents et Une ambition spatiale pour l'Europe,
- L'amélioration de **l'accompagnement des lauréats**, avec pour la première fois : des actions de mentorat en complément des actions déjà engagées dans le cadre du concours, le soutien apporté par le MENESR à la création d'une association des « lauréats de l'innovation » visant à favoriser l'échange de bonnes pratiques entre lauréats du concours,
- L'organisation d'un **showroom** valorisant les produits industriels innovants et les réussites industrielles d'une quinzaine de lauréats des éditions précédentes,
- Le ministère entend également faire du développement de l'entrepreneuriat féminin une priorité pour les prochaines éditions. En effet les femmes ne représentent que 12 % des lauréats et des porteurs de projets sur cette édition 2014.